



Conseil communal de Servion

Procès-verbal de la séance du 26 août 2019

Président :	M. Philippe Chaubert	
Secrétaire :	Mme Philippa King Rojo	
Scrutateurs :	Mme Sylvie Gobet	
	M. Carlos Alves	
Ouverture de la séance :	20h00	
Nombre de conseillers :	Assermentés :	48
	Quorum :	25
	Présents :	37
	Excusés :	10
	Absents :	1
	Assermentés en séance :	0
	Majorité de séance :	19
1. Approbation de l'ordre du jour et du PV de la séance du 24 juin 2019	<p>Ordre du jour : Le président, M. Philippe Chaubert, propose un changement à l'ordre du jour afin de pouvoir avancer la présentation de Swisscom qui était initialement prévue à la fin de la séance sous Divers. Sa demande est approuvée à l'unanimité.</p> <p>PV de la séance du 24 juin 2019 : M. Daniel Weisser demande une modification sous point 7. (Communications de la Municipalité) avec le remplacement du mot « isolement » par « isolation ».</p> <p>Le procès-verbal du 24 juin 2019 est accepté avec une abstention.</p>	
2. Communications du Bureau du conseil	Le président communique que M. Alvaro Martins, souvent absent pour des raisons familiales, démissionne du conseil.	
3. Préavis n° 04/2019 – l'octroi d'un crédit extrabudgétaire de Fr 120'000.00 pour financer les travaux de réfection du Chemin en Ruddy à Servion	Le rapporteur de la commission ad hoc, Mme Sylvie Gobet, annonce que la refonte partielle du chemin en Ruddy pour cause du remplacement d'une conduite d'eau potable offre à la municipalité l'opportunité de procéder à la réfection totale du chemin. Elle résume les aspects techniques du projet, puis présente les coûts à la charge de chaque partie – un tiers pour l'AIESFE (l'Association Intercommunale de distribution d'eau de Servion-Ferlens-Essertes) et deux tiers pour la commune de Servion. En	

	<p>dépôt du fait que seuls 20% de la chaussée sont touchés par les travaux entrepris par l'AIESFE, les deux parties ont convenu de cette répartition eu égard aux effets de la prise en charge consécutive à la fuite d'eau de 2017.</p> <p>Le rapporteur de la commission des finances, M. Richard Sermier, détaille les aspects financiers des travaux à la charge de la commune qui, y compris une réserve ajoutée par la municipalité, se montent à CHF 120'000.-.</p> <p>Lors du vote, le rapport de la commission ad hoc est accepté à l'unanimité.</p> <p>Le rapport de la commission des finances est accepté à l'unanimité.</p> <p>Le préavis est accepté à l'unanimité.</p>
4. Désignation d'un suppléant à la commission des finances	<p>Suite à la démission de M. A. Martins, il s'agit de nommer un nouveau suppléant. M. Jouni Heinonen, qui a fait part de son intérêt, est élu par acclamation.</p>
5. Détermination sur l'opportunité de désigner une commission permanente pour les préavis relatifs aux travaux de réfection des routes	<p>Au vu du nombre important de préavis dans ce domaine depuis le début de la législature, et de ceux d'ores et déjà prévus, le président propose que soit nommée une commission permanente pour les travaux de réfection des routes. Cela permettra notamment d'éviter que ce soit à chaque fois une nouvelle commission ad hoc qui soit chargée d'examiner et de se prononcer sur ce type de préavis qui comportent de nombreux aspects techniques.</p> <p>Avant de se prononcer, M. Bernard Burri souhaite connaître la position de la municipalité. Le municipal M. Yves Boand est en faveur de la constitution d'une telle commission et le syndic est d'avis que cela pourrait constituer un corps consultatif utile.</p> <p>Lors du vote, avec quatre abstentions, le conseil se prononce majoritairement favorable à la constitution d'une commission permanente en charge de se prononcer sur les préavis relatifs aux travaux de réfection des routes.</p>
6. Cas échéant : Désignation d'une commission permanente pour les préavis relatifs aux travaux de réfection des routes	<p>Trois conseillers se proposent. Ce sont MM. Olivier Auberson, François Clot et Jean-Claude Chamorel.</p> <p>M. Jérôme Oberson et M. Marcel Ries se proposent comme suppléants.</p>
7. Informations des délégations aux associations intercommunales	<p>Aucune association n'ayant siégé durant l'été, il n'y a rien de particulier à signaler.</p>
8. Communications de la Municipalité	<p>M. René Padrun, municipal, informe le conseil que, le jour-même, la municipalité a assisté au martelage de 500 mètres cubes de bois de forêt.</p> <p>M. Y. Boand, municipal, demande aux conseillers de réserver la date du 19 septembre à 19 heures à laquelle</p>

	<p>se tiendra, sur la place des Tilleuls, une cérémonie pour les JOJ 2020, lors de laquelle le drapeau des jeux apporté par deux élèves sera hissé au mat communal jusqu'à la fin de ladite manifestation.</p> <p>Le syndic rappelle la tenue de la Fête du vin cuit qui a lieu les 4 & 5 octobre à Servion.</p>
<p>9. Propositions individuelles et divers</p>	<p>Présentation Swisscom</p> <p>En vue de diffuser la 5G, Swisscom projette de construire une antenne à Les Cullayes. Par conséquent, le syndic a invité l'entreprise à venir présenter son projet qui, ultérieurement, sans doute, sera mis à l'enquête publique. En l'absence de leur représentant, M. Pascal Rebord, bloqué sur l'autoroute, c'est son collègue, M. Jean-François Rolaz, également municipal à la commune de Puidoux, qui a pris la relève. Il commence par une explication sur la transmission des ondes radio qu'il compare à la lumière. Un obstacle peut ainsi empêcher une bonne transmission. Puis il souligne la nécessité, afin de permettre aux téléphones portables de transmettre des données, de disposer d'une bonne couverture proche des habitations. Il précise qu'un mât typique mesure 25 mètres de hauteur et qu'il est proposé d'en installer un près du cimetière en remplacement de celui actuellement situé le long de la route de Montpreveyres.</p> <p>Il enchaîne avec des explications historiques sur le réseau, actuellement saturé à 90% dans les villes, et les effets du champ électromagnétique dont aucune étude n'a, jusqu'ici, pu prouver un danger quelconque. Les fréquences employées pour la 5G sont les mêmes que pour les 3G et 4G. Cependant, explique-t-il, s'il y a un besoin accru d'antennes à cause de l'ordonnance qui limite le niveau de puissance en Suisse, l'émission est moins forte que pour la 4G, car la 5G a besoin de près de 50 fois moins d'énergie que la 4G pour transmettre la même information. En effet, le réseau 5G peut être mis en veille et emploie un <i>beamforming</i> pour la transmission de l'information. Elle est ainsi beaucoup plus directive. Il ajoute que l'OMS préconise un maximum de 50V par mètre, ce qui, en Suisse, par principe de précaution, en appliquant un facteur de 10, donne un maximum de 5V/m. Statistiquement, 90% du rayonnement qui nous touche est dû à l'usage de nos propres téléphones, l'antenne n'est responsable que de 10% du champ magnétique.</p> <p>M. J. Heinonen relève qu'il a surtout besoin de fibres optiques à la maison et non de 5G.</p> <p>M. D. Weisser souhaite savoir si la démarche de Swisscom sera suivie par d'autres opérateurs dans un avenir proche.</p> <p>M. J.-Fr. Rolaz répond que la norme précise qu'une valeur de 5V par mètre doit être respectée.</p>

	<p>M. Philippe de Vallière remarque que les analyses, jusqu'à présent, ont toujours été faites par des intéressés, c'est-à-dire les opérateurs.</p> <p>M. J. Oberson souhaite obtenir des détails complémentaires par rapport au champ résiduel d'une antenne. M. J.-Fr. Rolaz lui répond que lorsqu'une antenne est posée sur le toit d'une maison, l'effet produit dessous est moindre.</p> <p>En réponse à M. François Henry, M. J.-Fr. Rolaz indique que les réseaux de la 3G et la 4G vont effectivement être maintenus en parallèle pendant un certain temps, mais la 2G arrêtée.</p> <p>Le municipal M. Denys Kaba demande si la plage de fréquence de la 5G peut encore évoluer. M. J.-Fr. Rolaz répond que c'est le cas, mais que les ondes millimétriques ne seront pas installées car la Confédération n'a pas donné de concession.</p> <p>Propositions individuelles</p> <p>M. J.-Cl. Chamorel relève qu'il a reçu une lettre de la municipalité concernant le traitement des déchets des entreprises. Il se dit content et, en même temps, déçu par les quelques entreprises qui ne respectent pas les consignes données et qui réussissent à éviter les amendes mentionnées. Conscient que c'est à la collectivité de payer pour quelques récalcitrants, il souhaite la pose d'une caméra à la déchetterie ou, tout du moins, une étude de faisabilité afin de remédier au problème. Mme Monique Ries, municipale, souligne que, jusqu'à présent, rien n'était inscrit dans la loi par rapport à la prise de photos de personnes physiques. Des études sont cependant en cours et la commune de Mézières va prochainement émettre son propre règlement, qui pourrait inspirer la municipalité de Servion.</p> <p>M. D. Weisser remarque qu'étudier des vidéos est chronophage et coûteux. C'est ce qui a été démontré lors d'un exercice expérimenté et abandonné au Pays d'Enhaut.</p> <p>M. Marcel Ries est d'avis que la simple pose d'une caméra est déjà dissuasive.</p> <p>M. Ph. Chaubert, président, propose de ne pas ouvrir le débat et de laisser un temps de réflexion à la municipalité.</p> <p>Enfin, il rappelle la date du 20 octobre, jour des élections fédérales. Le président propose que toute personne intéressée à participer au dépouillement s'annonce.</p>
<p>10. Clôture de la séance :</p>	<p>La séance est levée à 21h15. Prochaine séance : le lundi 28 octobre 2019 à 20 heures.</p>

